

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

Règlement numéro 819 –  
Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations

Je, Danny Roy, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 819 est de 4850 ;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 496 ;
- ☞ que le nombre de signatures apposées est de 0 ;

Je déclare

- que le règlement 819 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Danny Roy 2022-02-04  
Signature (Directeur général et greffier-trésorier) date

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)